



procès verbal tronqué de la police

Par **ludo75**, le **17/10/2011** à **14:54**

suite à une agression dans le métro et ayant déposé plainte au commissariat.
lors de la signature du PV , je n'ai pas vu violences volontaires réciproques alors que je n'ai pas donné de coups, j'ai réitéré à OPJ et malgré ça ils l' ont marqué .
l'agresseur doit être un fils de notable ou autres .
mon avocat doit impérativement demander le visionnage des caméras , lui donneront ils etc etc ou carrément ils vont lui dire invisibles sur la caméra ou juste dans leurs dossiers
merci